

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1021-04-2024,
1024-05-2024 et 1031-28-2024

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 novembre, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement 1021-04-2024 modifiant le Règlement 1021-2015, tel qu'amendé, relatif aux ponceaux et fossés d'égouttement;
- Règlement 1024-05-2024 modifiant le Règlement 1024-2015, tel qu'amendé, sur les animaux;
- Règlement 1031-28-2024 modifiant le Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 5^e jour du mois de novembre 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe